

COMMUNE D'ARNOUVILLE

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE (95)

PLAN LOCAL D'URBANISME

MODIFICATION N° 3

PUBLICITÉ DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

du 23 avril au 13 mai 2026 inclus



Procédure	Approbation
Elaboration du PLU	16/03/2016
Modification simplifiée n°1	10/10/2017
Révision « allégée n°1 »	12/04/2021
Modification n°2	13/12/2021
Révision « allégée n°2 »°	24/06/2024

PUBLICITÉ DANS LA PRESSE



CERTIFICAT DE PUBLICATION D'UN AVIS AU PUBLIC DANS LA PRESSE
ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE MODIFICATION N°3 DU PLU

Je soussigné, Pascal DOLL, Maire d'Arnouville, certifie que :

Un premier avis au public relatif à l'enquête publique sur le projet de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune, qui se déroulera du 23 avril au 13 mai 2026 inclus, a été publié le 1^{er} avril 2026, dans les journaux suivants :

- La Parisien Val d'Oise (rubrique Annonces 95 judiciaires et légales) ;
- La Gazette du Val d'Oise (rubrique Annonces légales).

Fait à Arnouville, le 7 avril 2026.

Pour servir et valoir ce que de droit./.



Pascal DOLL
Maire



DACV-D26-01285

Autres légaux

Redressement judiciaire

7449733501 - TP
RG n° 26/00005
Par jugement en date du 17 mars 2026 le Tribunal judiciaire de Pontoise a :

Liquidation judiciaire

7449733001 - TP
RG n° 26/00055
Par jugement en date du 17 mars 2026 le Tribunal judiciaire de Pontoise a :

Rétablissement professionnel

7449739501 - TP
RG n° 26/00007
Par jugement en date du 17 mars 2026 le Tribunal judiciaire de Pontoise a :

Redressement judiciaire

7449733001 - TP
RG n° 26/00014
Par jugement en date du 17 mars 2026 le Tribunal judiciaire de Pontoise a :

Avis administratifs

7450017001 - AA
Préfectures des YVELINES, de PARIS, de L'EUROPE, de la SEINE-MARITIME, des HAUTS-DE-SEINE, de la SEINE-SAINT-DENIS, du VAL-DE-MARNE et du VAL-D'OISE
Avis d'ouverture d'une enquête publique environnementale préalable à la délivrance d'une autorisation environnementale au titre de l'article L. 181-1 et suivants du Code de l'environnement, relative au plan de gestion pluriannuel des opérations de dragages (PGPOD) du lot géographique C (correspondant à la Seine à partir de la confluence avec la Marne jusqu'à Rouen) de Voies Navigables de France (VNF) pour une durée de 10 ans
1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE

Objet. Le plan de gestion pluriannuel des opérations de dragage s'inscrit dans le cadre de l'entretien du réseau navigable géré par Voies Navigables de France. Les dragages ont pour objet de retirer les sédiments accumulés au fond de la voie d'eau afin de maintenir les profondeurs nécessaires pour la navigation.

Durée : 33 jours, du jeudi 23 avril 2026 à 8 h 30 au vendredi 29 mai 2026 à 19 h 30.
Préambule : Les communes de la Seine (en contact administratif direct avec la Seine) entre la confluence avec la Marne et la commune de Rouen (76), départements 27, 75, 76, 77, 92, 93, 94 et 95.

Président : M. Reinhard FELGENTREFF, gérant de société industrielle à la retraite.
Membres : M. Jean-Benoît BÉHETS, ingénieur conseil judiciaire à la retraite.
M. Jean-Jacques BULOT, responsable Hygiène sécurité environnement à la retraite.
Mme Sylvie DENIS-DINTILHAC, consultants en ingénierie juridique et financière.
M. Maurice VAGUE, responsable environnement à la retraite.
Suppléants :
Président : Mme Anne DE KOURCOU, ingénieure environnement - écologique.
Membres : M. Michel GENESCO, consultant en environnement et gestion des risques à la retraite ;
M. Jean-Pierre FERRAUD, directeur de projets à la retraite.
Consultation du dossier :
Le dossier d'enquête comportera notamment une étude d'impact ainsi que l'avis de l'autorité environnementale soumis sur la disposition du public.

7450011501 - AA
Le Préfet du VAL-D'OISE
Direction de la coordination et de l'appui territorial
Commission départementale d'aménagement commercial
EXTRAIT D'AVIS
La Commission départementale d'aménagement commercial du Val d'Oise (CDAC 95) s'est réunie à Cergy le mercredi 25 mars 2026 afin d'examiner une demande d'autorisation d'exploitation commerciale déposée par la SCI FP SAINT-BRICE.

745001501 - AA
R752-30 et suivants du Code de commerce
4/44055011 - AA
Le Préfet du VAL-D'OISE
Direction de la coordination et de l'appui territorial
Commission départementale d'aménagement commercial
Création d'un ensemble commercial
EXTRAIT DE DÉCISION

La commission départementale d'aménagement commercial du Val d'Oise (CDAC 95) s'est réunie à Cergy le mercredi 25 mars 2026 afin d'examiner une demande d'autorisation d'exploitation commerciale déposée par la SCI FP SAINT-BRICE.
Cette demande, enregistrée le 4 février sous le n° 93, a fait l'objet d'un avis favorable de la CDAC 95 et concerne le projet d'extension d'un ensemble commercial sur création de deux cellules totalisant 765 m2 de surface de vente, à savoir un magasin d'équipement de la maison à l'enseigne CASA IDEAS de 475 m2 ainsi qu'une boutique de 290m2. Avec cette extension, la surface de vente totale de cet ensemble commercial, sis 12, avenue Robert Schuman à Saint-Brice-sous-Forêt (95350), passera de 2 800 m2 à 3 565 m2.

Commune d'ARNOUVILLE
Modification n°3 du Plan local d'urbanisme
1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° 28/2026 du 25 mars 2026, le maire d'Arrouville a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative à la modification n° 3 du PLU d'Arrouville.
Mme Anais SOKIL a été désignée commissaire enquêteur titulaire et M. Alain DU-NAUD commissaire enquêteur suppléant, par le président du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise.
La modification n° 3 a pour objet de :
- mettre le PLU en compatibilité avec le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Croult-Engien-Vallée de la Marne ;
- prendre en compte le Plan de Prévention des Risques (PPR) de l'Etat relatif aux aléas d'inondation sur les bassins versant du Croult et du Petit Rosne ;
- adapter le règlement afin de permettre un développement qualitatif des commerces et une redynamisation du tissu commercial ;
- permettre la mise en œuvre d'un projet requalifiant l'entrée de ville au sud du territoire, particulièrement au niveau du rond-point du Christ et notamment des parcelles appartenant à la société FORTINIER (Robins d'Arrouville qui souhaite se développer, parcelles classées en zone naturelle nécessitant la création d'un STECAL ;
- définir des règles adaptées à la mise en œuvre d'un aménagement qualitatif de plusieurs secteurs du quartier de la gare ;
- permettre la mise en œuvre d'un projet collectif porté par la Communauté d'Agglomération Rousay Paris de France sur la propriété du Château d'Arrouville pour sa mise en valeur, parcelle classée en zone N nécessitant la création d'un STECAL, sans aucune remise en cause du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLU.

7450519101 - AA
Commune de HODENT (95420)
Abrogation du Plan local d'urbanisme approuvé le 10 décembre 2025
APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME
Par délibération n°2026-09 du Conseil municipal en date du 27 mars 2026, la commune de Hodent a abrogé la révision de son Plan local d'urbanisme (PLU) approuvé le 10 décembre 2025.
Par délibération n°2026-10 du Conseil municipal en date du 27 mars 2026, la commune de Hodent a approuvé la révision de son Plan local d'urbanisme (PLU).

7450519801 - AA
Commune de HODENT (95420)
Restauration du DPU AVIS
Par délibération n°2026-12 en date du 27 mars 2026, le conseil municipal de la commune de Hodent a instauré le droit de préemption urbain sur les zones Ua, Uo et Uv du Plan local d'urbanisme de la commune.

Je m'abonne par prélèvement automatique c'est facile
Annonces légales et judiciaires
MEDIALEX
www.medialex.fr
Mail : annonces.legales@medialex.fr
Tél. : 02 99 26 42 00
Adresse postale : 10, rue du Breil - CS 56324 35063 Rennes cedex

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2026 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements : 80, 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95. La tarification des annonces judiciaires et légales définies par l'arrêté du ministre de la Culture et de la Communication du 19 novembre 2025 est la suivante pour les départements d'habilitation : l'arrêté ou l'arrêté. Constitution de sociétés civiles et commerciales : (SA) 399€ HT - (SAS) 139€ HT - (SASU) 149€ HT - (SNC) 220€ HT - (SARL) 149€ HT - (EURL) 124€ HT - (SOCIÉTÉ CIVILE) 222€ HT - (SIC) 190€ HT. Démission, nomination, cessation de fonction de C.A.D. - Transfert du siège social - Changement de gérant - Modification de la date d'ouverture ou de clôture de l'exercice social, de la date de commencement de l'activité et de la prorogation - reconstitution du capital : 109€ HT - Réduction du capital social - Modification du capital social - Nomination de gérant - Modification de la forme sociale - Mouvements - Résolutions d'actes - Résolution du bail commercial : 155€ HT - Dissolution des sociétés civiles ou commerciales : 155€ HT - Clôture de la liquidation des sociétés civiles ou commerciales : 111€ HT - Changement de patronyme : 59€ HT. Tarification au caractère (espace inclus) pour certaines modifications voir arrêté du 19 novembre 2025 : 65 (0,155€ HT) - 75 (0,25€ HT) - 94 (0,25€ HT) - 77 (0,25€ HT) - 92 (0,22€ HT).

Notre territoire

UN SERVICE
100%
GRATUITNOTRE-TERRITOIRE.COM
SOYEZ LE 1^{ER} INFORMÉ
DES PROJETS
D'AMÉNAGEMENT
PRÈS DE CHEZ VOUS
OU N'IMPORTE OÙ
EN FRANCE!Le site qui rassemble
tous les avis
d'enquêtes publiques.

Le Parisien

Publiez votre
ANNONCE LÉGALE
avec Le ParisienFormulaires
certifiés pour une
annonce conformeAttention de parution
pour le greffe automatisé
et gratuite Paiement
100% sécurisé Affichage
en temps réelRendez-vous sur
leparisien.annonces-legales.fr

Enquête publique

publilégal
dimosia 19 rue Lagrange - 75005 Paris
Tél. 01 42 96 09 43 | www.publilegal.frCOMMUNE D'ARNOUVILLE
AVIS D'ENQUÊTE
PUBLIQUE

Modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté n° 28/2026 du 25 mars 2026, le Maire d'ARNOUVILLE a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative à la modification n°3 du PLU d'Arnoville

Mme Anaïs SOKIL a été désignée commissaire enquêteur titulaire et M. Alain DUNAUD commissaire enquêteur suppléant, par le Président du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise

La modification n°3 a pour objet de :

- Mettre le PLU en compatibilité avec le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Croult-Engien-Vieille Mer
- Prendre en compte le Porter à Connaissances (PAC) de l'Etat relatif aux aléas d'inondation sur les bassins versant du Croult et du Petit Rosne
- Adapter le règlement afin de permettre un développement qualitatif des commerces et une redynamisation du tissu commercial
- Permettre la mise en œuvre d'un projet requalifiant l'entrée de ville au sud du territoire, particulièrement au niveau du rond-point du Christ et notamment des parcelles appartenant à la société FORICHER (Moulins d'Arnoville) qui souhaite se développer, parcelles classées en zone naturelle nécessitant la création d'un STECAL
- Définir des règles adaptées à la mise en œuvre d'un aménagement qualitatif de plusieurs secteurs du quartier de la gare
- Permettre la mise en œuvre d'un projet culturel porté par la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France sur la propriété du Château d'Arnoville pour sa mise en valeur, parcelle classée en zone N nécessitant la création d'un STECAL

sans aucune remise en cause du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLU

L'enquête publique se déroulera à la mairie, sur une durée de 21 jours consécutifs (le projet étant dispensé d'évaluation environnementale), du jeudi 23 avril 2026 à 13h au mercredi 13 mai 2026 inclus à 17h30

Le dossier d'enquête sera disponible en mairie :

- lundi, mardi, mercredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
- jeudi de 13h à 18h30
- vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h

Il pourra également être consulté sur un poste informatique mis à disposition en mairie et sur le site internet de la commune :

<https://arnouville95.fr/article/enquete-publique-modification-ndeg3-du-plu-du-23-avril-au-13-mai-2026-inclus>

Rubrique Mon quotidien > Aménagement et cadre de vie > Plan local d'urbanisme

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie :

- jeudi 23 avril 2026 de 16h30 à 18h30
- mardi 28 avril 2026 de 15h30 à 17h30
- mercredi 6 mai 2026 de 10h30 à 12h30
- mercredi 13 mai de 15h30 à 17h30

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie ou être adressées au commissaire enquêteur :

- par écrit à : 15/17, rue Robert Schuman CS20101 - 95400 ARNOUVILLE, à l'attention de Mme Anaïs SOKIL, Commissaire enquêteur
- par courriel : enquetepubliqueplu2026@arnouville95.org

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie et à la Préfecture du Val d'Oise pour y être tenue, à disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents seront consultables sur le site internet de la commune : <https://arnouville95.fr>

À l'issue de l'enquête publique, le projet de modification du PLU d'Arnoville, éventuellement modifié pour tenir compte des avis, observations et du rapport du commissaire enquêteur, sera soumis au Conseil municipal pour approbation

Pascal DOLL
Maire

EP 26-0197 / contact@publilegal.fr

publilégal
dimosia 19 rue Lagrange - 75005 Paris | Tél. 01 42 96 09 43 | www.publilegal.frRÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité
PRÉFECTURES DES YVELINES, DE PARIS,
DE L'EURE, DE LA SEINE-MARITIME,
DES HAUTS-DE-SEINE, DE LA SEINE-SAINT-
DENIS, DU VAL-DE-MARNE
ET DU VAL D'OISEAVIS D'OUVERTURE
D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE
ENVIRONNEMENTALE

préalable à la délivrance d'une autorisation environnementale au titre de l'article L. 181-1 et suivants du Code de l'environnement, relative au plan de gestion pluriannuel des opérations de dragages (PGPOD) du lot géographique C (correspondant à la Seine à partir de la confluence avec la Marne jusqu'à Rouen) de Voies Navigables de France (VNF) pour une durée de 10 ans

Objet : Le plan de gestion pluriannuel des opérations de dragage s'inscrit dans le cadre de l'entretien du réseau navigable géré par Voies Navigables de France. Les dragages ont pour objet de retirer les sédiments accumulés au fond de la voie d'eau afin de maintenir les profondeurs nécessaires pour la navigation.

Durée : 33 jours, du jeudi 23 avril 2026 à 8h30 au vendredi 29 mai 2026 à 19h30.

Périmètre du projet : communes mouillées de la Seine (en contact administratif direct avec la Seine) entre la confluence avec la Marne et la commune de Rouen (76), départements 27, 75, 76, 78, 92, 93, 94 et 95.

La commission d'enquête est composée de :

Titulaires :

Président : M. Reinhard FELGENTREFF, gérant de société industrielle à la retraite

Membres : M. Jean-Bernard BEHETS, ingénieur conseil judiciaire à la retraite

M. Jean-Jacques BULOT, responsable hygiène sécurité environnement à la retraite

Mme Sylvie DENIS-DINTILHAC, consultante en ingénierie juridique et financière

M. Maurice VAGUE, responsable environnement à la retraite

Suppléants :

Président : Mme Anne DE KOUROCH, ingénieure environnement - écologue

Membres : M. Michel GENESCO, consultant en environnement et gestion des risques à la retraite

M. Jean-Pierre FERRAUD, directeur de projets à la retraite

Consultation du dossier :

Le dossier d'enquête comprenant notamment une étude d'impact ainsi que l'avis de l'autorité environnementale sera mis à la disposition du public :

- en format papier, à la mairie de Conflans-Sainte-Honorine (78), siège de l'enquête,
- sur un poste informatique dans les mairies des Andelys (27), Paris 6^{ème} (75), Elbeuf (76), Mantes-la-Jolie (78), Nanterre (92), Saint-Denis (93), Ivry-sur-Seine (94) et Argenteuil (95) aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public,

Le résumé non technique ainsi que la liste des mesures ERC (Éviter, Réduire, Compenser) seront disponibles en version papier dans ces mairies.

- sur le site internet dédié : <https://www.registre-numerique.fr/renouvellement-autorisation-ppgod-lotC>
- sur un poste informatique situé au bureau de l'environnement et des enquêtes publiques de la

préfecture des Yvelines (1 avenue de l'Europe à Versailles), du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 15h45,

- sur les sites internet des préfetures.

Toutes informations sur le dossier d'enquête peuvent être demandées auprès de VNF - JOLY Nicolas - Mail : nicolas.joly@vnf.fr

Observations du public :

Pendant la durée de l'enquête, toutes observations et propositions sur l'autorisation environnementale pourront être :

- soit consignées par les intéressés sur les registres d'enquête ouverts à cet effet dans les mairies des Andelys (27), Paris 6^{ème} (75), Elbeuf (76), Mantes-la-Jolie (78), Nanterre (92), Saint-Denis (93), Ivry-sur-Seine (94) et Argenteuil (95), aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public,
- soit adressées par écrit au président de la commission d'enquête domicilié pour cette enquête à la mairie de Conflans-Sainte-Honorine (63 rue Maurice Berteaux - BP 35 - 78703 Conflans-Sainte-Honorine), désignée comme siège de l'enquête.

- sur le registre dématérialisé accessible sur le site dédié : <https://www.registre-numerique.fr/renouvellement-autorisation-ppgod-lotC>

- par courrier électronique à l'adresse mail suivante : renouvellement-autorisation-ppgod-lotC@mail.registre-numerique.fr

Un membre de la commission d'enquête recevra personnellement toutes les personnes qui le souhaiteront dans les mairies suivantes, aux jours et heures suivants :

Les Andelys (27) :

- 25/04/2026 : 9h-12h
- 20/05/2026 : 14h-17h

Paris 6^{ème} (75) :

- 29/04/2026 : 9h-12h
- 19/05/2026 : 9h-12h

Elbeuf (76) :

- 04/05/2026 : 14h-17h
- 29/05/2026 : 14h-17h

Conflans-Sainte-Honorine (78) :

- 29/04/2026 : 14h-17h
- 12/05/2026 : 14h-17h

Mantes-la-Jolie (78) :

- 06/05/2026 : 14h-17h

Nanterre (92) :

- 13/05/2026 : 14h30-17h30
- 28/05/2026 : 14h30-17h30

Saint-Denis (93) aux services municipaux Saint-Jean :

- 30/04/2026 : 9h-12h
- 18/05/2026 : 14h-17h

Ivry-sur-Seine (94) :

- 19/05/2026 : 14h-17h

Argenteuil (95) :

- 06/05/2026 : 14h30-17h30
- 29/05/2026 : 14h30-17h30

À l'issue de la procédure, les préfets des départements concernés prendront un arrêté inter-préfectoral d'autorisation ou de refus de l'autorisation environnementale.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions de la commission d'enquête, disponibles pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, dans les mairies et préfetures concernées (aux heures normales d'ouverture des bureaux), et les sites internet des préfetures concernées par le projet.

EP 26-0052 / contact@publilegal.fr

Collectivités territoriales

Le bon réflexe, c'est Le Parisien

Publiez vos annonces
dans
Le ParisienVotre contact pour vos annonces :
01 87 39 82 96
legales2@leparisien.fr

LE PARISIEN est le seul quotidien habilité sur l'ensemble des départements d'Ile-de-France et Oise.

CERTIFICAT DE PUBLICATION D'UN AVIS AU PUBLIC DANS LA PRESSE
ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE MODIFICATION N°3 DU PLU

Je soussigné, Pascal DOLL, Maire d'Arnouville, certifie que :

Un second avis au public relatif à l'enquête publique sur le projet de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune, qui se déroule du 23 avril au 13 mai 2026 inclus, a été publié, dans les journaux suivants :

- La Parisien Val d'Oise (rubrique Annonces 95 judiciaires et légales), le 28 avril 2026 ;
- La Gazette du Val d'Oise (rubrique Annonces légales), le 29 avril 2026.

Fait à Arnouville, le 6 mai 2026.

Pour servir et valoir ce que de droit./.



Pascal DOLL
Maire



DACV-D26-01808

Avi administratifs

7453443701 - AA

Commune d'ARNOUVILLE

Enquête publique portant sur la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) RAPPEL AVIS AU PUBLIC

Par arrêté n° 28/2026 du 25 mars 2026, le maire d'Arnoville a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative à la modification n°3 du PLU d'Arnoville.

Mme Anais SOKIL, a été désignée commissaire enquêteur titulaire et M. Alain DUHAUD commissaire enquêteur suppléant, par le président du Tribunal administratif de Cergy-Paris.

La modification n°3 a pour objet de : - Mettre le PLU en compatibilité avec le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Croult-Engien-Vielles Mesures.

- Permettre la mise en œuvre d'un projet réaalisant l'entrée de ville au sud du territoire, particulièrement au niveau du rond-point du Christ et notamment des parcelles appartenant à la société FORCHIER (Moulin d'Arnoville) qui souhaite se développer, parcelles classées en zone naturelle nécessitant la création d'un STECAL.

- Définir des règles adaptées à la mise en œuvre d'un aménagement qualitatif de plusieurs secteurs du quartier de la gare.

- Permettre la mise en œuvre d'un projet culturel porté par la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France sur la zone du Château d'Arnoville pour sa mise en valeur, parcelle classée en zone N nécessitant la création d'un STECAL.

- Sans aucune remise en cause du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLU.

L'enquête publique se déroulera à la mairie, sur une durée de 21 jours consécutifs (le premier étant dispensé d'évaluation environnementale), du jeudi 23 avril 2026 à 13 h 00 au mercredi 3 mai 2026 à 17 h 30.

Le dossier d'enquête sera disponible en mairie : - lundi, mardi, mercredi de 9 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30, - jeudi de 13 h 00 à 18 h 30, - vendredi de 9 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30.

Il pourra également être consulté sur un poste informatique mis à disposition en mairie et sur le site internet de la commune : https://arnoville95.fr/article/enquete-publique-modification-ndeg3-du-plu-du-23-avril-2026-ndeg3

Rubrique Mon quotidien - Aménagement et cadre de vie - Plan local d'urbanisme. Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie : - jeudi 23 avril 2026 de 16 h 30 à 18 h 30, - mardi 28 avril 2026 de 15 h 30 à 17 h 30, - mercredi 3 mai 2026 de 10 h 30 à 13 h 30, - mercredi 13 mai de 15 h 30 à 17 h 30.

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie ou être adressées au commissaire enquêteur : - par écrit à : 15711 rue Robert-Schuman 9520101, 95400 Arnoville, à l'attention de Mme Anais SOKIL, commissaire enquêteur.

- par courriel : enquete@arnoville95.fr

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie et à la Préfecture du Val-d'Oise pour être tenue à disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents seront consultables sur le site internet de la commune : https://arnoville95.fr

À l'issue de l'enquête publique, le projet de modification du PLU d'Arnoville, éventuellement modifié pour tenir compte des avis, observations et du rapport du commissaire enquêteur, sera soumis au conseil municipal pour approbation.

Pascal DOLL, Maire.

7453387501 - AA

PREFET DE L'OISE - PREFET DU VAL-D'OISE Communes de LA CHAPPELLE-EN-SERVAL et SURVILLIERS

Projet de déviation de la RD1017 à La Chapelle-en-Serval Maître d'ouvrage : Département de l'Oise 1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est informé que par arrêté inter-préfectoral du 6 avril 2026 est prescrite sur le territoire des communes de La Chapelle-en-Serval (60) et Survilliers (95), pendant une durée de 33 jours consécutifs, du lundi 18 mai à 8 h 00 au vendredi 19 juin 2026 à 19 h 00, l'enquête publique unique portant :

- sur l'urbanisme (étude de faisabilité et acquisitions foncières nécessaires au projet de déviation de la RD1017 à La Chapelle-en-Serval. Ce projet consiste en la création d'une voie deux fois une voie d'environ 2,5 km permettant de contourner la commune de La Chapelle-en-Serval par l'Est.

- sur la parcelle du projet, à l'effet d'identifier la ou les parcelles à exproprier et leurs propriétaires ou ayants droits.

La maîtrise d'ouvrage de l'opération est assurée par le département de l'Oise, 1 rue de Cambry, 60000 Beauvais à qui toute information peut être demandée.

Le dossier soumis à enquête publique comprend notamment une étude d'impact, l'avis de la formation d'autorité environnementale de l'inspection générale de l'environnement et du développement durable (Ae de l'IEGDD) sur cette étude d'impact et les avis des collectivités territoriales et de leurs groupements intéressés par le projet.

Conformément à la décision n° E25000155/80 du 29 octobre 2025 de la présidence du tribunal administratif d'Amiens, M. Christophe BACHOLLE est désigné en qualité de commissaire enquêteur et se tiendra à la disposition du public à la mairie de La Chapelle-en-Serval pour y recevoir ses observations écrites ou orales, aux dates et horaires indiqués ci-dessous :

- mercredi 20 mai de 17 h 00 à 19 h 00, - samedi 6 juin de 9 h 00 à 12 h 00, - vendredi 19 juin de 17 h 00 à 19 h 00.

Les pièces du dossier seront mises à la disposition du public pendant 33 jours consécutifs du lundi 18 mai à 8 h 00 au vendredi 19 juin 2026 à 19 h 00 à la mairie de Survilliers sous format papier et à la mairie de La Chapelle-en-Serval, sous format papier et support numérique, aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat des maires, et à la préfecture de l'Oise. Elles seront consultables et téléchargeables sur le site internet des services de l'Etat dans l'Oise : https://www.oise.gouv.fr

publique publications - les envois publics de l'Oise et du Val-d'Oise : www.val-doise.gouv.fr à la rubrique « Actions de l'Etat/Aménagement-du-territoire-et-construction/Urbanisme-Planification-Logement/Les-declarations-d-utilité-publique/DUP ». Elles seront également consultables sur le site : https://www.democratie-active.fr/enquete-la-chapelle-en-serval/

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier auprès du préfet de l'Oise.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées par le public sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie de La Chapelle-en-Serval et de Survilliers ou être adressées, par écrit, au commissaire enquêteur à son attention, en mairie de La Chapelle-en-Serval, siège de l'enquête, 1200 rue de Paris, 60520 La Chapelle-en-Serval, pour être annexées au dossier.

Elles pourront être également consignées sur le registre dématérialisé à l'adresse internet https://www.democratie-active.fr/enquete-la-chapelle-en-serval/ la privilégier ou transmises par voie électronique à l'adresse internet : enquete-la-chapelle-en-serval@democratie-active.fr

À l'issue de l'enquête, les copies du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur portant sur la proposition de public pendant un an à la mairie de La Chapelle-en-Serval et de Survilliers, à la préfecture de l'Oise, direction des collectivités locales et des élections et à la préfecture du Val-d'Oise. Elles seront également mises en ligne sur les sites internet des services de l'Etat dans l'Oise et dans le Val-d'Oise susvisés.

Au vu du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, un arrêté inter-préfectoral se prononcera sur l'utilité publique du projet.

La publication du présent avis est faite notamment au vu des articles L311-1 à L311-3 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ci-après reproduits :

Article L311-1 - En vue de la fixation des indemnités, l'expropriant notifie aux propriétaires et usufructiers intéressés soit l'avis d'ouverture de l'enquête, soit l'acte déclarant l'utilité publique, soit l'arrêté de consultation, soit l'ordonnance d'expropriation.

Article L311-2 - Le propriétaire et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant les familles, locataires, ceux qui ont des droits d'amplois, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes.

Article L311-3 - Les intéressés autres que ceux mentionnés aux articles L311-1 et L311-2 ont mis en demeure de faire valoir leurs droits par publicité collective et tenus de se faire connaître à l'expropriant, à défaut de quoi ils sont déchus de tous droits d'indemnités."

7453326901 - AA

Prefecture DES YVELINES, DE PARIS, DE L'EURE, DE LA SEINE-MARITIME, DES HAUTES-DE-SEINE, DE LA SEINE-SAINT-DENIS, DU VAL-DE-MARNE ET DU VAL-D'OISE

Délivrance d'une autorisation environnementale au titre de l'article L. 181-1 et suivants du Code de l'environnement, relative au plan de gestion pluriannuel des opérations de dragages (PGPDD) du lot géographique C (correspondant à la Seine à partir de la confluence avec la Marne jusqu'à Rouen) de voies navigables de France (VNF) pour une durée de 10 ans

RAPPEL AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE

Objet : le plan de gestion pluriannuel des opérations de dragage s'inscrit dans le cadre de l'entretien du réseau navigable géré par voies navigables de France. Les dragages ont pour objet de retirer les sédiments accumulés au fond de la voie d'eau afin de maintenir les profondeurs nécessaires pour la navigation.

Durée : 25 jours, du jeudi 23 avril 2026 à 8 h 00 au vendredi 29 mai 2026 à 19 h 30. Permettre du projet : communes mobilisées de la Seine en contact administratif direct avec la Seine) entre la confluence avec la Marne et la commune de Rouen (76), départements 27, 75, 76, 92, 93, 94 et 95.

La commission d'enquête est composée de :

Président : M. Renhard FELGENTREFF, gérant de société industrielle à la retraite. Membres : M. Jean-Bernard BEHETS, ingénieur conseil judiciaire à la retraite ; M. Jean-Jacques BULLOT, responsable hygiène sécurité environnement à la retraite ; Mme Sylvie DENIS-DANTILLON, consultante en ingénierie juridique et financière ; M. Maurice YAGUE, responsable environnement à la retraite.

Suppléants : Président : Mme Anne DE KOLROCH, ingénieure environnement - écologie. Membres : M. Michel GÉNESCO, consultant en environnement et gestion des risques à la retraite ; M. Jean-Pierre FERRAUD, directeur de projets à la retraite.

Consultation du dossier : Le dossier d'enquête comprenant notamment une étude d'impact ainsi que l'avis de l'autorité environnementale sera mis à la disposition du public :

- en format papier, à la mairie de Croulans-Sainte-Honorine (76), siège de l'enquête ; - sur un poste informatique dans les mairies des Andelys (27), Paris Seine (75), Elbeuf (76), Mantes-la-Jolie (78), Nanterre (92), Saint-Denis (93), Ivry-sur-Seine (94) et Argenteuil (95) aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public.

Le dossier est également accessible sur le site internet des services de l'Etat dans l'Oise : https://www.oise.gouv.fr. Les avis des collectivités territoriales et de leurs groupements intéressés par le projet, seront déposés en mairie et à la préfecture de l'Oise, direction des collectivités locales et des élections et à la préfecture du Val-d'Oise. Elles seront également mises en ligne sur les sites internet des services de l'Etat dans l'Oise et dans le Val-d'Oise susvisés.

Le dossier sera également consultable sur le site internet des services de l'Etat dans l'Oise : https://www.oise.gouv.fr. Les avis des collectivités territoriales et de leurs groupements intéressés par le projet, seront déposés en mairie et à la préfecture de l'Oise, direction des collectivités locales et des élections et à la préfecture du Val-d'Oise. Elles seront également mises en ligne sur les sites internet des services de l'Etat dans l'Oise et dans le Val-d'Oise susvisés.

Le dossier sera également consultable sur le site internet des services de l'Etat dans l'Oise : https://www.oise.gouv.fr. Les avis des collectivités territoriales et de leurs groupements intéressés par le projet, seront déposés en mairie et à la préfecture de l'Oise, direction des collectivités locales et des élections et à la préfecture du Val-d'Oise. Elles seront également mises en ligne sur les sites internet des services de l'Etat dans l'Oise et dans le Val-d'Oise susvisés.

Le dossier sera également consultable sur le site internet des services de l'Etat dans l'Oise : https://www.oise.gouv.fr. Les avis des collectivités territoriales et de leurs groupements intéressés par le projet, seront déposés en mairie et à la préfecture de l'Oise, direction des collectivités locales et des élections et à la préfecture du Val-d'Oise. Elles seront également mises en ligne sur les sites internet des services de l'Etat dans l'Oise et dans le Val-d'Oise susvisés.

Le dossier sera également consultable sur le site internet des services de l'Etat dans l'Oise : https://www.oise.gouv.fr. Les avis des collectivités territoriales et de leurs groupements intéressés par le projet, seront déposés en mairie et à la préfecture de l'Oise, direction des collectivités locales et des élections et à la préfecture du Val-d'Oise. Elles seront également mises en ligne sur les sites internet des services de l'Etat dans l'Oise et dans le Val-d'Oise susvisés.

Le dossier sera également consultable sur le site internet des services de l'Etat dans l'Oise : https://www.oise.gouv.fr. Les avis des collectivités territoriales et de leurs groupements intéressés par le projet, seront déposés en mairie et à la préfecture de l'Oise, direction des collectivités locales et des élections et à la préfecture du Val-d'Oise. Elles seront également mises en ligne sur les sites internet des services de l'Etat dans l'Oise et dans le Val-d'Oise susvisés.

Le dossier sera également consultable sur le site internet des services de l'Etat dans l'Oise : https://www.oise.gouv.fr. Les avis des collectivités territoriales et de leurs groupements intéressés par le projet, seront déposés en mairie et à la préfecture de l'Oise, direction des collectivités locales et des élections et à la préfecture du Val-d'Oise. Elles seront également mises en ligne sur les sites internet des services de l'Etat dans l'Oise et dans le Val-d'Oise susvisés.

Le dossier sera également consultable sur le site internet des services de l'Etat dans l'Oise : https://www.oise.gouv.fr. Les avis des collectivités territoriales et de leurs groupements intéressés par le projet, seront déposés en mairie et à la préfecture de l'Oise, direction des collectivités locales et des élections et à la préfecture du Val-d'Oise. Elles seront également mises en ligne sur les sites internet des services de l'Etat dans l'Oise et dans le Val-d'Oise susvisés.

Le dossier sera également consultable sur le site internet des services de l'Etat dans l'Oise : https://www.oise.gouv.fr. Les avis des collectivités territoriales et de leurs groupements intéressés par le projet, seront déposés en mairie et à la préfecture de l'Oise, direction des collectivités locales et des élections et à la préfecture du Val-d'Oise. Elles seront également mises en ligne sur les sites internet des services de l'Etat dans l'Oise et dans le Val-d'Oise susvisés.

Le dossier sera également consultable sur le site internet des services de l'Etat dans l'Oise : https://www.oise.gouv.fr. Les avis des collectivités territoriales et de leurs groupements intéressés par le projet, seront déposés en mairie et à la préfecture de l'Oise, direction des collectivités locales et des élections et à la préfecture du Val-d'Oise. Elles seront également mises en ligne sur les sites internet des services de l'Etat dans l'Oise et dans le Val-d'Oise susvisés.

Le dossier sera également consultable sur le site internet des services de l'Etat dans l'Oise : https://www.oise.gouv.fr. Les avis des collectivités territoriales et de leurs groupements intéressés par le projet, seront déposés en mairie et à la préfecture de l'Oise, direction des collectivités locales et des élections et à la préfecture du Val-d'Oise. Elles seront également mises en ligne sur les sites internet des services de l'Etat dans l'Oise et dans le Val-d'Oise susvisés.

Le dossier sera également consultable sur le site internet des services de l'Etat dans l'Oise : https://www.oise.gouv.fr. Les avis des collectivités territoriales et de leurs groupements intéressés par le projet, seront déposés en mairie et à la préfecture de l'Oise, direction des collectivités locales et des élections et à la préfecture du Val-d'Oise. Elles seront également mises en ligne sur les sites internet des services de l'Etat dans l'Oise et dans le Val-d'Oise susvisés.

Le dossier sera également consultable sur le site internet des services de l'Etat dans l'Oise : https://www.oise.gouv.fr. Les avis des collectivités territoriales et de leurs groupements intéressés par le projet, seront déposés en mairie et à la préfecture de l'Oise, direction des collectivités locales et des élections et à la préfecture du Val-d'Oise. Elles seront également mises en ligne sur les sites internet des services de l'Etat dans l'Oise et dans le Val-d'Oise susvisés.

Le dossier sera également consultable sur le site internet des services de l'Etat dans l'Oise : https://www.oise.gouv.fr. Les avis des collectivités territoriales et de leurs groupements intéressés par le projet, seront déposés en mairie et à la préfecture de l'Oise, direction des collectivités locales et des élections et à la préfecture du Val-d'Oise. Elles seront également mises en ligne sur les sites internet des services de l'Etat dans l'Oise et dans le Val-d'Oise susvisés.

Le dossier sera également consultable sur le site internet des services de l'Etat dans l'Oise : https://www.oise.gouv.fr. Les avis des collectivités territoriales et de leurs groupements intéressés par le projet, seront déposés en mairie et à la préfecture de l'Oise, direction des collectivités locales et des élections et à la préfecture du Val-d'Oise. Elles seront également mises en ligne sur les sites internet des services de l'Etat dans l'Oise et dans le Val-d'Oise susvisés.

Le dossier sera également consultable sur le site internet des services de l'Etat dans l'Oise : https://www.oise.gouv.fr. Les avis des collectivités territoriales et de leurs groupements intéressés par le projet, seront déposés en mairie et à la préfecture de l'Oise, direction des collectivités locales et des élections et à la préfecture du Val-d'Oise. Elles seront également mises en ligne sur les sites internet des services de l'Etat dans l'Oise et dans le Val-d'Oise susvisés.

Le dossier sera également consultable sur le site internet des services de l'Etat dans l'Oise : https://www.oise.gouv.fr. Les avis des collectivités territoriales et de leurs groupements intéressés par le projet, seront déposés en mairie et à la préfecture de l'Oise, direction des collectivités locales et des élections et à la préfecture du Val-d'Oise. Elles seront également mises en ligne sur les sites internet des services de l'Etat dans l'Oise et dans le Val-d'Oise susvisés.

Le dossier sera également consultable sur le site internet des services de l'Etat dans l'Oise : https://www.oise.gouv.fr. Les avis des collectivités territoriales et de leurs groupements intéressés par le projet, seront déposés en mairie et à la préfecture de l'Oise, direction des collectivités locales et des élections et à la préfecture du Val-d'Oise. Elles seront également mises en ligne sur les sites internet des services de l'Etat dans l'Oise et dans le Val-d'Oise susvisés.

Le dossier sera également consultable sur le site internet des services de l'Etat dans l'Oise : https://www.oise.gouv.fr. Les avis des collectivités territoriales et de leurs groupements intéressés par le projet, seront déposés en mairie et à la préfecture de l'Oise, direction des collectivités locales et des élections et à la préfecture du Val-d'Oise. Elles seront également mises en ligne sur les sites internet des services de l'Etat dans l'Oise et dans le Val-d'Oise susvisés.

Le dossier sera également consultable sur le site internet des services de l'Etat dans l'Oise : https://www.oise.gouv.fr. Les avis des collectivités territoriales et de leurs groupements intéressés par le projet, seront déposés en mairie et à la préfecture de l'Oise, direction des collectivités locales et des élections et à la préfecture du Val-d'Oise. Elles seront également mises en ligne sur les sites internet des services de l'Etat dans l'Oise et dans le Val-d'Oise susvisés.

Le dossier sera également consultable sur le site internet des services de l'Etat dans l'Oise : https://www.oise.gouv.fr. Les avis des collectivités territoriales et de leurs groupements intéressés par le projet, seront déposés en mairie et à la préfecture de l'Oise, direction des collectivités locales et des élections et à la préfecture du Val-d'Oise. Elles seront également mises en ligne sur les sites internet des services de l'Etat dans l'Oise et dans le Val-d'Oise susvisés.

Le dossier sera également consultable sur le site internet des services de l'Etat dans l'Oise : https://www.oise.gouv.fr. Les avis des collectivités territoriales et de leurs groupements intéressés par le projet, seront déposés en mairie et à la préfecture de l'Oise, direction des collectivités locales et des élections et à la préfecture du Val-d'Oise. Elles seront également mises en ligne sur les sites internet des services de l'Etat dans l'Oise et dans le Val-d'Oise susvisés.

Le dossier sera également consultable sur le site internet des services de l'Etat dans l'Oise : https://www.oise.gouv.fr. Les avis des collectivités territoriales et de leurs groupements intéressés par le projet, seront déposés en mairie et à la préfecture de l'Oise, direction des collectivités locales et des élections et à la préfecture du Val-d'Oise. Elles seront également mises en ligne sur les sites internet des services de l'Etat dans l'Oise et dans le Val-d'Oise susvisés.

Le dossier sera également consultable sur le site internet des services de l'Etat dans l'Oise : https://www.oise.gouv.fr. Les avis des collectivités territoriales et de leurs groupements intéressés par le projet, seront déposés en mairie et à la préfecture de l'Oise, direction des collectivités locales et des élections et à la préfecture du Val-d'Oise. Elles seront également mises en ligne sur les sites internet des services de l'Etat dans l'Oise et dans le Val-d'Oise susvisés.

Le dossier sera également consultable sur le site internet des services de l'Etat dans l'Oise : https://www.oise.gouv.fr. Les avis des collectivités territoriales et de leurs groupements intéressés par le projet, seront déposés en mairie et à la préfecture de l'Oise, direction des collectivités locales et des élections et à la préfecture du Val-d'Oise. Elles seront également mises en ligne sur les sites internet des services de l'Etat dans l'Oise et dans le Val-d'Oise susvisés.

Le dossier sera également consultable sur le site internet des services de l'Etat dans l'Oise : https://www.oise.gouv.fr. Les avis des collectivités territoriales et de leurs groupements intéressés par le projet, seront déposés en mairie et à la préfecture de l'Oise, direction des collectivités locales et des élections et à la préfecture du Val-d'Oise. Elles seront également mises en ligne sur les sites internet des services de l'Etat dans l'Oise et dans le Val-d'Oise susvisés.

Le dossier sera également consultable sur le site internet des services de l'Etat dans l'Oise : https://www.oise.gouv.fr. Les avis des collectivités territoriales et de leurs groupements intéressés par le projet, seront déposés en mairie et à la préfecture de l'Oise, direction des collectivités locales et des élections et à la préfecture du Val-d'Oise. Elles seront également mises en ligne sur les sites internet des services de l'Etat dans l'Oise et dans le Val-d'Oise susvisés.

Le dossier sera également consultable sur le site internet des services de l'Etat dans l'Oise : https://www.oise.gouv.fr. Les avis des collectivités territoriales et de leurs groupements intéressés par le projet, seront déposés en mairie et à la préfecture de l'Oise, direction des collectivités locales et des élections et à la préfecture du Val-d'Oise. Elles seront également mises en ligne sur les sites internet des services de l'Etat dans l'Oise et dans le Val-d'Oise susvisés.

Le dossier sera également consultable sur le site internet des services de l'Etat dans l'Oise : https://www.oise.gouv.fr. Les avis des collectivités territoriales et de leurs groupements intéressés par le projet, seront déposés en mairie et à la préfecture de l'Oise, direction des collectivités locales et des élections et à la préfecture du Val-d'Oise. Elles seront également mises en ligne sur les sites internet des services de l'Etat dans l'Oise et dans le Val-d'Oise susvisés.

Le dossier sera également consultable sur le site internet des services de l'Etat dans l'Oise : https://www.oise.gouv.fr. Les avis des collectivités territoriales et de leurs groupements intéressés par le projet, seront déposés en mairie et à la préfecture de l'Oise, direction des collectivités locales et des élections et à la préfecture du Val-d'Oise. Elles seront également mises en ligne sur les sites internet des services de l'Etat dans l'Oise et dans le Val-d'Oise susvisés.

Le dossier sera également consultable sur le site internet des services de l'Etat dans l'Oise : https://www.oise.gouv.fr. Les avis des collectivités territoriales et de leurs groupements intéressés par le projet, seront déposés en mairie et à la préfecture de l'Oise, direction des collectivités locales et des élections et à la préfecture du Val-d'Oise. Elles seront également mises en ligne sur les sites internet des services de l'Etat dans l'Oise et dans le Val-d'Oise susvisés.

Le dossier sera également consultable sur le site internet des services de l'Etat dans l'Oise : https://www.oise.gouv.fr. Les avis des collectivités territoriales et de leurs groupements intéressés par le projet, seront déposés en mairie et à la préfecture de l'Oise, direction des collectivités locales et des élections et à la préfecture du Val-d'Oise. Elles seront également mises en ligne sur les sites internet des services de l'Etat dans l'Oise et dans le Val-d'Oise susvisés.

Le dossier sera également consultable sur le site internet des services de l'Etat dans l'Oise : https://www.oise.gouv.fr. Les avis des collectivités territoriales et de leurs groupements intéressés par le projet, seront déposés en mairie et à la préfecture de l'Oise, direction des collectivités locales et des élections et à la préfecture du Val-d'Oise. Elles seront également mises en ligne sur les sites internet des services de l'Etat dans l'Oise et dans le Val-d'Oise susvisés.

Le dossier sera également consultable sur le site internet des services de l'Etat dans l'Oise : https://www.oise.gouv.fr. Les avis des collectivités territoriales et de leurs groupements intéressés par le projet, seront déposés en mairie et à la préfecture de l'Oise, direction des collectivités locales et des élections et à la préfecture du Val-d'Oise. Elles seront également mises en ligne sur les sites internet des services de l'Etat dans l'Oise et dans le Val-d'Oise susvisés.

Le dossier sera également consultable sur le site internet des services de l'Etat dans l'Oise : https://www.oise.gouv.fr. Les avis des collectivités territoriales et de leurs groupements intéressés par le projet, seront déposés en mairie et à la préfecture de l'Oise, direction des collectivités locales et des élections et à la préfecture du Val-d'Oise. Elles seront également mises en ligne sur les sites internet des services de l'Etat dans l'Oise et dans le Val-d'Oise susvisés.

Le dossier sera également consultable sur le site internet des services de l'Etat dans l'Oise : https://www.oise.gouv.fr. Les avis des collectivités territoriales et de leurs groupements intéressés par le projet, seront déposés en mairie et à la préfecture de l'Oise, direction des collectivités locales et des élections et à la préfecture du Val-d'Oise. Elles seront également mises en ligne sur les sites internet des services de l'Etat dans l'Oise et dans le Val-d'Oise susvisés.

Le dossier sera également consultable sur le site internet des services de l'Etat dans l'Oise : https://www.oise.gouv.fr. Les avis des collectivités territoriales et de leurs groupements intéressés par le projet, seront déposés en mairie et à la préfecture de l'Oise, direction des collectivités locales et des élections et à la préfecture du Val-d'Oise. Elles seront également mises en ligne sur les sites internet des services de l'Etat dans l'Oise et dans le Val-d'Oise susvisés.

Le dossier sera également consultable sur le site internet des services de l'Etat dans l'Oise : https://www.oise.gouv.fr. Les avis des collectivités territoriales et de leurs groupements intéressés par le projet, seront déposés en mairie et à la préfecture de l'Oise, direction des collectivités locales et des élections et à la préfecture du Val-d'Oise. Elles seront également mises en ligne sur les sites internet des services de l'Etat dans l'Oise et dans le Val-d'Oise susvisés.

Le dossier sera également consultable sur le site internet des services de l'Etat dans l'Oise : https://www.oise.gouv.fr. Les avis des collectivités territoriales et de leurs groupements intéressés par le projet, seront déposés en mairie et à la préfecture de l'Oise, direction des collectivités locales et des élections et à la préfecture du Val-d'Oise. Elles seront également mises en ligne sur les sites internet des services de l'Etat dans l'Oise et dans le Val-d'Oise susvisés.

Le dossier sera également consultable sur le site internet des services de l'Etat dans l'Oise : https://www.oise.gouv.fr. Les avis des collectivités territoriales et de leurs groupements intéressés par le projet, seront déposés en mairie et à la préfecture de l'Oise, direction des collectivités locales et des élections et à la préfecture du Val-d'Oise. Elles seront également mises en ligne sur les sites internet des services de l'Etat dans l'Oise et dans le Val-d'Oise susvisés.

Vie de sociétés

7453332101 - VS

AVIS DE MODIFICATION

Suivant procès-verbal de délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 20 avril 2026, il a été décidé les modifications suivantes concernant la société « DIFFUSIONS DE PRODUITS ALIMENTAIRES EUROPEENS », société par actions simplifiée au capital de 37 000 euros. Siège social : immo. Le Bousler 2, rue du Rapporteur Zone Industrielle des Bethunes 95203 Saint-Ouen-l'Aumône 408 047 975 RCS Pantoux.

Résolution 1 : Constitution du décès et retrait de son poste de directeur général de M. Jean-Michel ARMANDO. Correspondances à adresser en l'état de M. Charles LEFEVRE, Notaire associé de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée dénommée « Stéphane DESVOGES et Charles LEFEVRE, Notaires Associés », siège à L'Adrien Val d'Oise, 29, Grande Rue, Mention sera faite au RCS de Pantoux. Pour avis.

Résolution 2 : Modification de la dénomination de la société en « Stéphane DESVOGES et Charles LEFEVRE, Notaires Associés », siège à L'Adrien Val d'Oise, 29, Grande Rue, Mention sera faite au RCS de Pantoux. Pour avis.

Résolution 3 : Modification de la dénomination de la société en « Stéphane DESVOGES et Charles LEFEVRE, Notaires Associés », siège à L'Adrien Val d'Oise, 29, Grande Rue, Mention sera faite au RCS de Pantoux. Pour avis.

Résolution 4 : Modification de la dénomination de la société en « Stéphane DESVOGES et Charles LEFEVRE, Notaires Associés », siège à L'Adrien Val d'Oise, 29, Grande Rue, Mention sera faite au RCS de Pantoux. Pour avis.

Résolution 5 : Modification de la dénomination de la société en « Stéphane DESVOGES et Charles LEFEVRE, Notaires Associés », siège à L'Adrien Val d'Oise, 29, Grande Rue, Mention sera faite au RCS de Pantoux. Pour avis.

Résolution 6 : Modification de la dénomination de la société en « Stéphane DESVOGES et Charles LEFEVRE, Notaires Associés », siège à L'Adrien Val d'Oise, 29, Grande Rue, Mention sera faite au RCS de Pantoux. Pour avis.

Résolution 7 : Modification de la dénomination de la société en « Stéphane DESVOGES et Charles LEFEVRE, Notaires Associés », siège à L'Adrien Val d'Oise, 29, Grande Rue, Mention sera faite au RCS de Pantoux. Pour avis.

Résolution 8 : Modification de la dénomination de la société en « Stéphane DESVOGES et Charles LEFEVRE, Notaires Associés », siège à L'Adrien Val d'Oise, 29, Grande Rue, Mention sera faite au RCS de Pantoux. Pour avis.

Résolution 9 : Modification de la dénomination de la société en « Stéphane DESVOGES et Charles LEFEVRE, Notaires Associés », siège à L'Adrien Val d'Oise, 29, Grande Rue, Mention sera faite au RCS de Pantoux. Pour avis.

Résolution 10 : Modification de la dénomination de la société en « Stéphane DESVOGES et Charles LEFEVRE, Notaires Associés », siège à L'Adrien Val d'Oise, 29, Grande Rue, Mention sera faite au RCS de Pantoux. Pour avis.

Résolution 11 : Modification de la dénomination de la société en « Stéphane DESVOGES et Charles LEFEVRE, Notaires Associés », siège à L'Adrien Val d'Oise, 29, Grande Rue, Mention sera faite au RCS de Pantoux. Pour avis.

Résolution 12 : Modification de la dénomination de la société en « Stéphane DESVOGES et Charles LEFEVRE, Notaires Associés », siège à L'Adrien Val d'Oise, 29, Grande Rue, Mention sera faite au RCS de Pantoux. Pour avis.

Résolution 13 : Modification de la dénomination de la société en « Stéphane DESVOGES et Charles LEFEVRE, Notaires Associés », siège à L'Adrien Val d'Oise, 29, Grande Rue, Mention sera faite au RCS de Pantoux. Pour avis.

Résolution 14 : Modification de la dénomination de la société en « Stéphane DESVOGES et Charles LE

COMMUNE D'ARNOUVILLE

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE (95)

PLAN LOCAL D'URBANISME

MODIFICATION N° 3

PUBLICITÉ DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

du 23 avril au 13 mai 2026 inclus



Procédure	Approbation
Elaboration du PLU	16/03/2016
Modification simplifiée n°1	10/10/2017
Révision « allégée n°1 »	12/04/2021
Modification n°2	13/12/2021
Révision « allégée n°2 »*	24/06/2024

AFFICHAGE DE L'AVIS AU PUBLIC

Affiche sur fond jaune



CERTIFICAT
AVIS AU PUBLIC SUR LES PANNEAUX MUNICIPAUX
ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE MODIFICATION N°3 DU PLU

Je soussigné, Pascal DOLL, Maire d'Arnouville, certifie que :

L'avis au public (affiche format A2 sur fond jaune) relatif à l'enquête publique sur le projet de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme qui se déroulera du 23 avril au 13 mai 2026 inclus, a été mis en place le 3 avril 2026 dans les panneaux municipaux prévus à cet effet répartis sur le territoire communal.

Cet affichage a été contrôlé par la Police Municipale le 7 avril 2026.

Fait à Arnouville, le 13 avril 2026.

Pour servir et valoir ce que de droit./.



Pascal DOLL
Maire



DACV-D26-01412



ARNOUVILLE

RAPPORT N°2026040009

NATURE(S) :

CONTROLE DE L'AFFICHAGE DE
L'AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE :

(Enquête publique relative à la
modification n°3 du Plan Local
d'urbanisme).

DESTINATAIRES :

Monsieur Pascal DOLL :
Maire d'Arnouville.

Madame Anne-Laure SILVI :
Directrice Générale Adjointe en
charge de l'Aménagement et du
Cadre de Vie.

Chef de Service Principal de 1^{er}
classe de la Police Municipale.

Archive numérique de la Police
Municipale.

PIECE(S) JOINTE(S) :

- Document PDF (1)

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT D'INFORMATION

L'an deux mille vingt-six, le sept du mois d'avril.

Je soussigné(e), l'agent(e) en fonction, matricule 1160,
Agents de Police Judiciaire Adjoint, agréés et assermentés, en
résidence à la Mairie d'Arnouville dans le Val d'Oise,
En fonction à la Police Municipale d'Arnouville,
Agissant en tenue et de service, conformément aux ordres reçus de
Monsieur le Maire d'Arnouville,
Vu les articles 21, 21/2°, 21-2 ; 429, 73 du Code de Procédure Pénal,
Vu les articles L.2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités
Territoriales et L.511-1 du Code de la sécurité Intérieure,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte des faits suivants, le mardi
7 avril 2026 de 10 heures 40 à 11 heures 36, conformément à la
demande du service urbanisme d'Arnouville, nous procédons au
contrôle de l'ensemble des panneaux d'affichage communaux, dans le
cadre d'un avis d'enquête publique relative à la modification numéro 3
du plan local d'urbanisme.

Précisons que les affiches en question de format A2 de couleur jaune,
sont bien apposées dans les 15 panneaux municipaux de la commune
d'Arnouville et visible des administrés.

Mentionnons que nous avons effectués des clichés photographiques de
l'ensemble des panneaux d'affiche communaux, ci-joint au rapport
d'information.

En conséquence, nous avons rédigé le rapport d'information en vue
d'une transmission au commissaire enquêteur et à toutes fins que vous
jugerez utiles.

Rapport fait pour être transmis à Monsieur Pascal DOLL, Maire
d'Arnouville, ainsi qu'aux personnes destinataires inscrites en marge du
présent rapport.

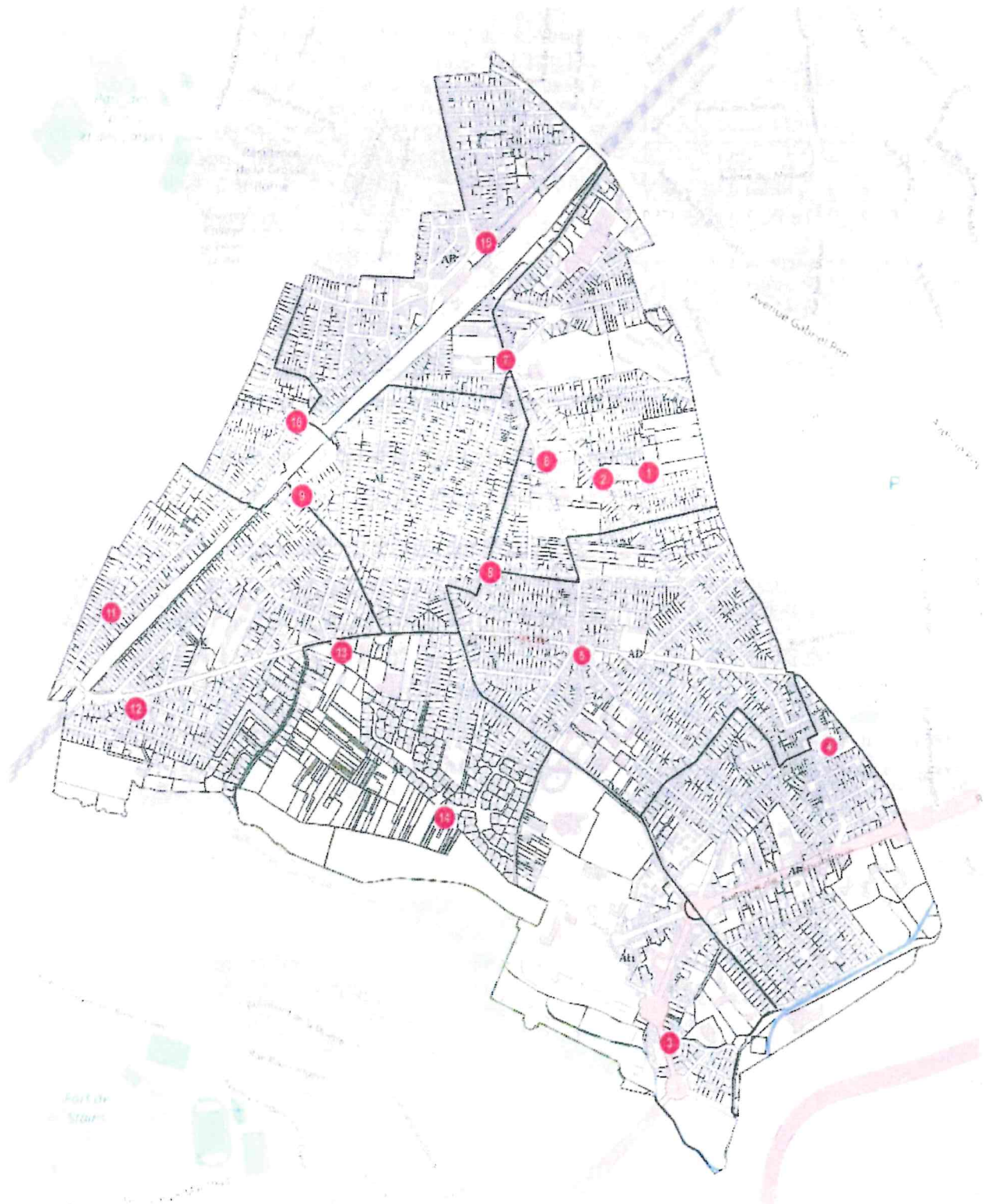
Fait et clos à Arnouville.
Le 7 avril 2026.

Signature du rapport N°2026040009
L'Agent de Police Judiciaire Adjoint.

Vu et transmis,
Le Chef de la Police Municipale.

AFFICHAGE MUNICIPAL
Localisation des panneaux
Mars 2026

Le présent document est inscrit dans le rapport d'information n°202640009 du 7 avril 2026 et archivé en format numérique au sein des locaux de la Police Municipale d'Arnouville :
26 rue Robert Schuman - 95400 - Arnouville Tel : 01.34.45.97.24 - Mail : pm@ml.arnouville95.org



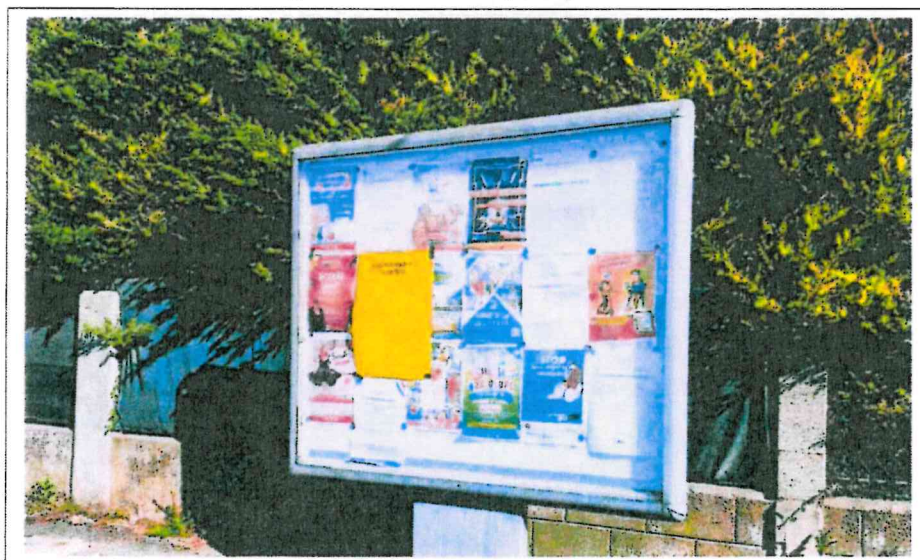
1. Rue d'Auxerre – parking Mairie



2. Rue Robert Schuman – devant la mairie



3. Rue des Quinconces – angle avenue de la République



4. Place de la Libération – école Claude Demange



5. Place Gabriel Péri



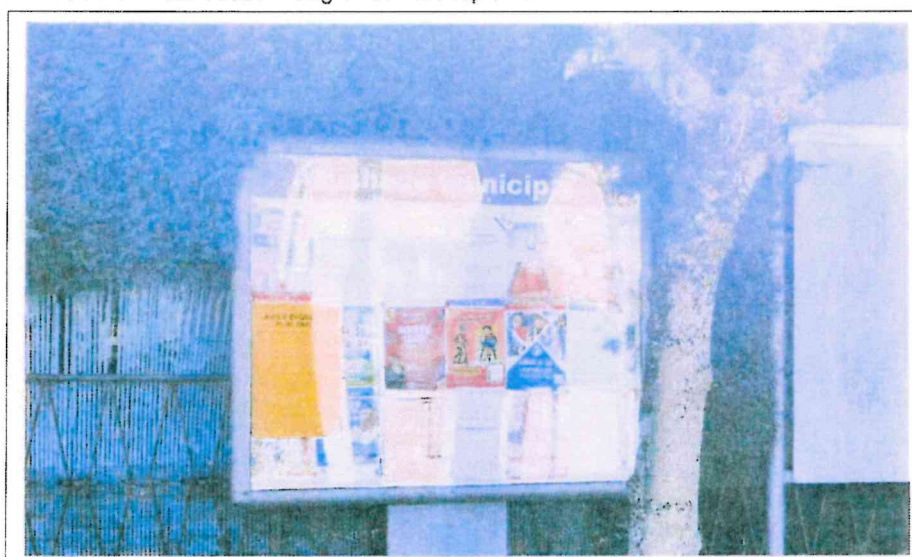
6. Rue Jean Jaurès – proche de La Poste



7. Square Estienne d'Orves – rond-point Léo Lagrange



8. Avenue Henri Barbusse – angle rue Robespierre



9. Avenue du Cottage



10. Avenue Lafontaine – angle Corot



11. Avenue Boieldieu – place Alain Marchand (intersection Boieldieu-Lizart-Balzac)



12. Square Fernand Picot



13. Parking maison de la Jeunesse – avenue Charles Vaillant



14. Rue Stanislas Bance - proche du n°37



15. Place du Général Leclerc – rue Jean Laugère angle place du Général Leclerc



A handwritten signature in blue ink, accompanied by a circular stamp or seal, located in the bottom right corner of the page.

CERTIFICAT
AVIS AU PUBLIC SUR LES PANNEAUX MUNICIPAUX
ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE MODIFICATION N°3 DU PLU

Je soussigné, Tony FIDAN, Adjoint au Maire, certifie que :

L'avis au public (affiche format A2 sur fond jaune) relatif à l'enquête publique sur le projet de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme qui se déroule du 23 avril au 13 mai 2026 inclus et mis en place le 3 avril 2026 dans les panneaux municipaux prévus à cet effet répartis sur le territoire communal, est toujours présent le 22 avril 2026.

Cet affichage a été contrôlé par la Police Municipale le 22 avril 2026.

Fait à Arnouville, le 27 avril 2026.

Pour servir et valoir ce que de droit./.



Pour le Maire empêché,
Tony FIDAN
Adjoint au Maire



DACV-D26-01694



Arnouville

RAPPORT N° 2026040027

Nature de l'infraction :

**CONTROLE DE L’AFFICHAGE DE
L’AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE :**

**(Enquête publique relative à la
modification n°3 du Plan Local
d’urbanisme).**

Destinataires :

- Monsieur le Procureur de la République
- Madame la commissaire

- Monsieur l'Officier de Police Judiciaire Territorialement compétent
- Monsieur le Maire
- Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale
- Archives de la Police Municipale

Rapport d'information

L'an deux mille vingt six, le vingt deux du mois d'avril,

Nous soussigné(s), agents en fonction 1974, 2181, 2008
Agents de Police Judiciaire Adjoints, agréés et assermentés,
en résidence à la Mairie Arnouville

En fonction à la Police Municipale de Arnouville
Agissant en tenue et de service, conformément aux ordres
reçus de Monsieur le Maire de Arnouville

Vu les articles 21, 21/2°, 21-2 ; 429, 73 du Code de Procédure
Pénale

Vu les articles L.2212-1 et suivants du Code Général des
Collectivités Territoriales et L 511-1 du Code de la sécurité
Intérieure,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte des faits
suivants, le mardi 22 avril 2026 de seize heures quarante
minutes à dix-huit heures et seize minutes, conformément à la
demande du service urbanisme d'Arnouville, nous procédons
au contrôle de l'ensemble des panneaux d'affichage
communaux, dans le cadre d'un avis d'enquête publique
relative à la modification numéro 3 du plan local d'urbanisme.
Précisons que les affiches en question de format A2 de couleur
jaune, sont bien apposées dans les 15 panneaux municipaux
de la commune d'Arnouville et visible des administrés.

Mentionnons que nous avons effectués des clichés
photographiques de l'ensemble des panneaux d'affiche
communaux, ci-joint au rapport d'information.

En conséquence, nous avons rédigé le rapport d'information en
vue d'une transmission au commissaire enquêteur et à toutes
fins que vous jugerez utiles.

Rapport fait pour être transmis à Monsieur Pascal DOLL, Maire
d'Arnouville, ainsi qu'aux personnes destinataires inscrites en
marge du présent rapport.

Fait et clos à Arnouville

Le 22/04/2026

Signature du rapport N°2026040027

Les A.P.J.A. :

Vu et transmis,

Le Chef de Service de Police Municipale

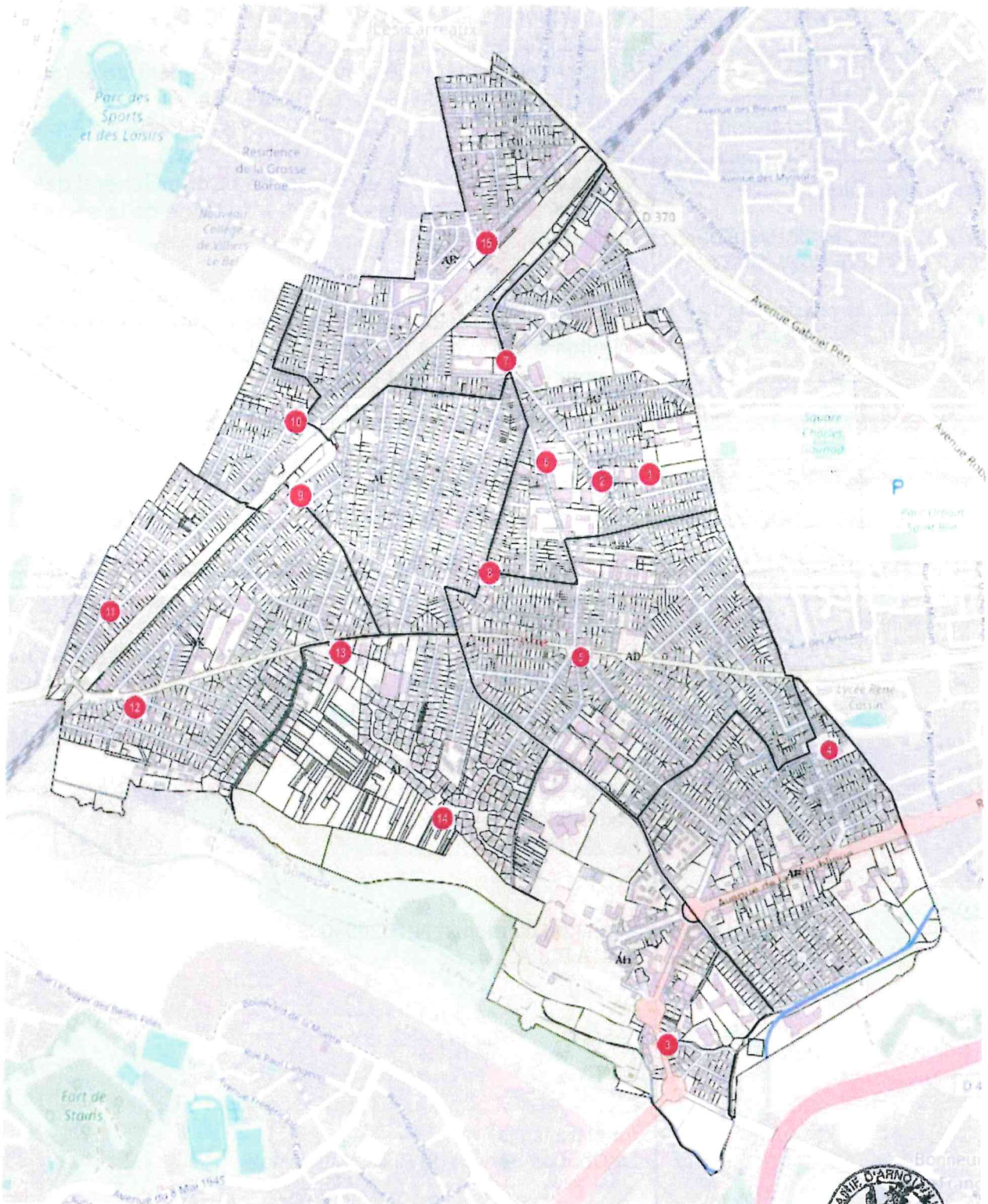


AFFICHAGE MUNICIPAL

Localisation des panneaux

Avril 2026

Le présent document est inscrit dans le rapport n°2026040027 du 22/04/2026 et archivé en format numérique au sein des locaux de la Police Municipale d'Arnouville :
26 rue Robert Schuman - 95400 - Arnouville Tel : 01.34.45.97.24 - Mail : pm@ml.arnouville95.org



1. Rue d'Auxerre – parking Mairie



2. Rue Robert Schuman – devant la mairie



3. Rue des Quinconces – angle avenue de la République



4. Place de la Libération – école Claude Demange



5. Place Gabriel Péri



6. Rue Jean Jaurès – proche de La Poste



7. Square Estienne d'Orves – rond-point Léo Lagrange



8. Avenue Henri Barbusse – angle rue Robespierre



9. Avenue du Cottage



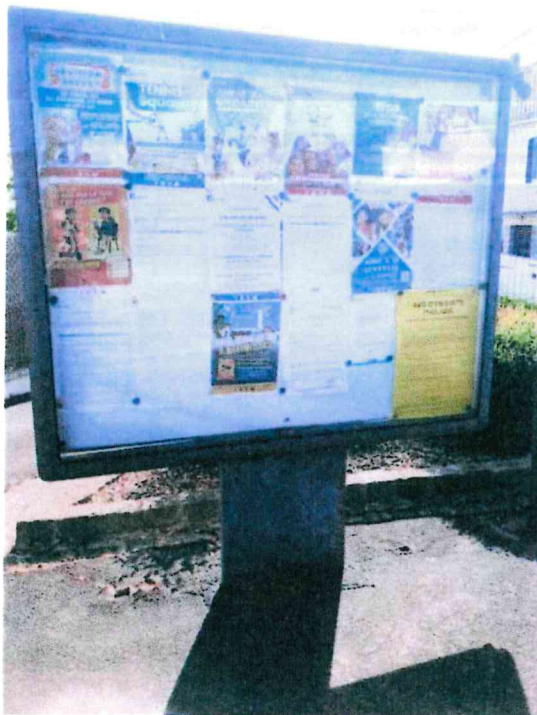
10. Avenue Lafontaine – angle Corot



11. Avenue Boieldieu – place Alain Marchand (intersection Boieldieu-Lizart-Balzac)



12. Square Fernand Picot



13. Parking maison de la Jeunesse – avenue Charles Vaillant



14. Rue Stanislas Bance - proche du n°37



15. Place du Général Leclerc – rue Jean Laugère angle place du Général Leclerc



CERTIFICAT
AVIS AU PUBLIC SUR LES PANNEAUX MUNICIPAUX
ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE MODIFICATION N°3 DU PLU

Je soussigné, Pascal DOLL, Maire d'Arnouville, certifie que :

L'avis au public (affiche format A2 sur fond jaune) relatif à l'enquête publique sur le projet de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme qui se déroule du 23 avril au 13 mai 2026 inclus et mis en place le 3 avril 2026 dans les panneaux municipaux prévus à cet effet répartis sur le territoire communal, est toujours présent le 4 mai 2026.

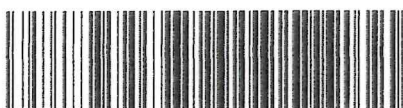
Cet affichage a été contrôlé par la Police Municipale le 4 mai 2026.

Fait à Arnouville, le 6 mai 2026.

Pour servir et valoir ce que de droit./.



Pascal DOLL
Maire



DACV-D26-01772



ARNOUVILLE

RAPPORT N°2026050004

NATURE(S) :

**CONTROLE DE L’AFFICHAGE DE
L’AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE :**

(Enquête publique relative à la
modification n°3 du Plan Local
d’urbanisme).

DESTINATAIRES :

Monsieur Pascal DOLL :
Maire d’Arnouville.

Madame Anne-Laure SILVI :
Directrice Générale Adjointe en
charge de l’Aménagement et du
Cadre de Vie.

Chef de Service Principal de 1^{er}
classe de la Police Municipale.

Archive numérique de la Police
Municipale.

PIECE(S) JOINTE(S) :

- Document PDF (1)

REPUBLIQUE FRANCAISE
RAPPORT D’INFORMATION

L’an deux mille vingt-six, le quatre du mois de mai.

Je soussigné(e), l’agent(e) en fonction, matricule 1160.
Assisté(s) de l’agent, matricule 2058.

Agents de Police Judiciaire Adjoint, agréés et assermentés, en
résidence à la Mairie d’Arnouville dans le Val d’Oise,
En fonction à la Police Municipale d’Arnouville,
Agissant en tenue et de service, conformément aux ordres reçus de
Monsieur le Maire d’Arnouville,
Vu les articles 21, 21/2°, 21-2 ; 429, 73 du Code de Procédure Pénal,
Vu les articles L.2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités
Territoriales et L.511-1 du Code de la sécurité Intérieure,

Nous avons l’honneur de vous rendre compte des faits suivants, le lundi
4 mai 2026 de 10 heures 53 à 11 heures 48, conformément à la
demande du service urbanisme communal, nous procédons au contrôle
de l’ensemble des panneaux d’affichage communaux, dans le cadre
d’un suivi de l’avis d’enquête publique relative à la modification numéro
3 du plan local d’urbanisme.

Précisons que les affiches en question de format A2 de couleur jaune,
sont toujours apposées dans les 15 panneaux municipaux de la
commune d’Arnouville et visibles des administrés.

Mentionnons que nous avons effectué des clichés photographiques de
l’ensemble des panneaux d’affichage communaux, ci-joint au rapport
d’information.

En conséquence, nous avons rédigé le rapport d’information en vue
d’une transmission au commissaire enquêteur et à toutes fins que vous
jugerez utiles.

Rapport fait pour être transmis à Monsieur Pascal DOLL, Maire
d’Arnouville, ainsi qu’aux personnes destinataires inscrites en marge du
présent rapport.

Fait et clos à Arnouville.
Le 4 mai 2026.

Signature du rapport N°2026050004.
L’Agent de Police Judiciaire Adjoint.

Vu et transmis,
Le Chef de la Police Municipale.

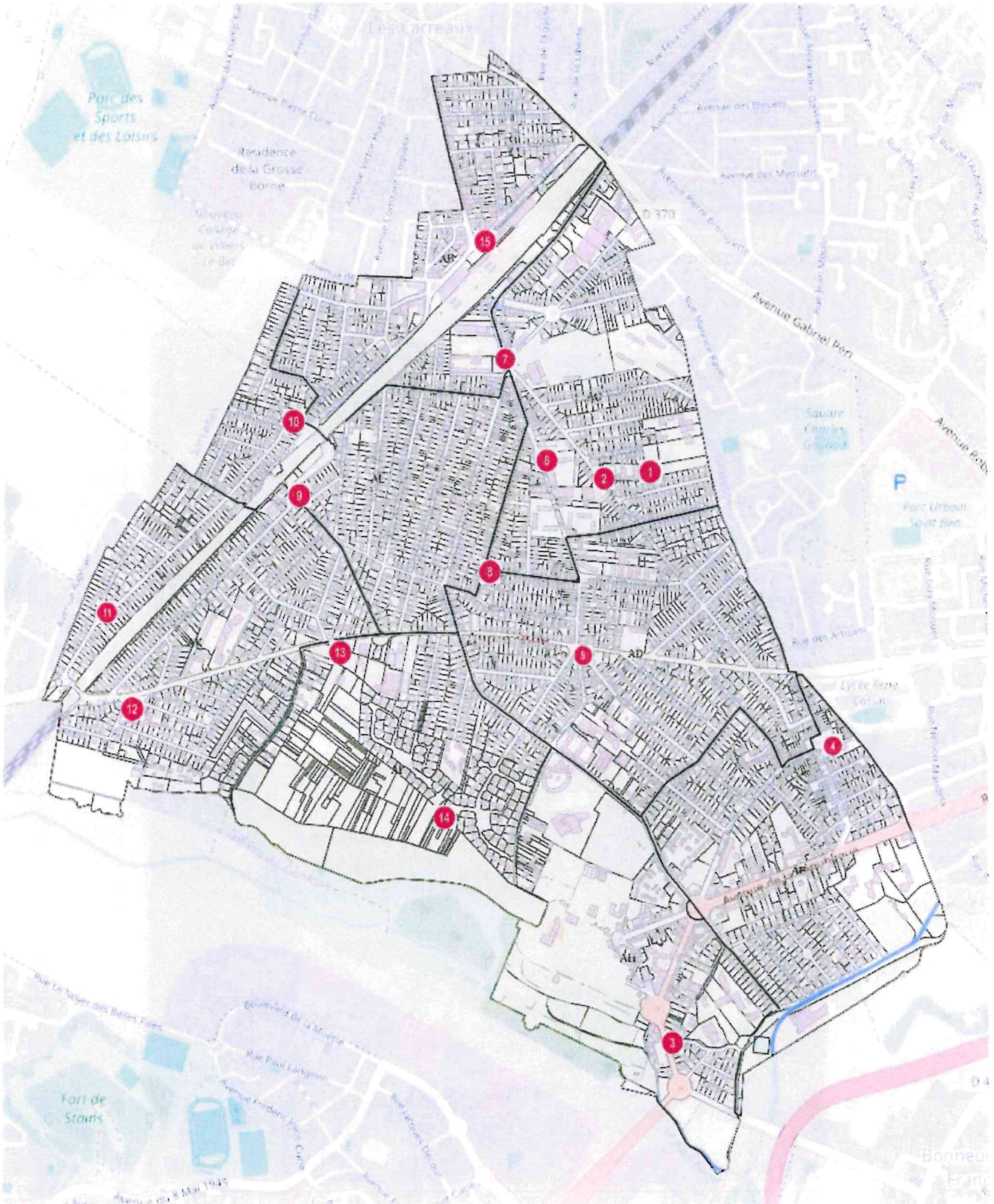
AFFICHAGE MUNICIPAL

Localisation des panneaux

Mars 2026

Le présent document est inscrit dans le rapport d'information n°2026050004 du 4 mai 2026 et archivé en format numérique au sein des locaux de la Police Municipale d'Arnouville :

26 rue Robert Schuman - 95400 - Arnouville Tel : 01.34.45.97.24 - Mail : pm@ml.arnouville95.org



1. Rue d'Auxerre – parking Mairie



2. Rue Robert Schuman – devant la mairie



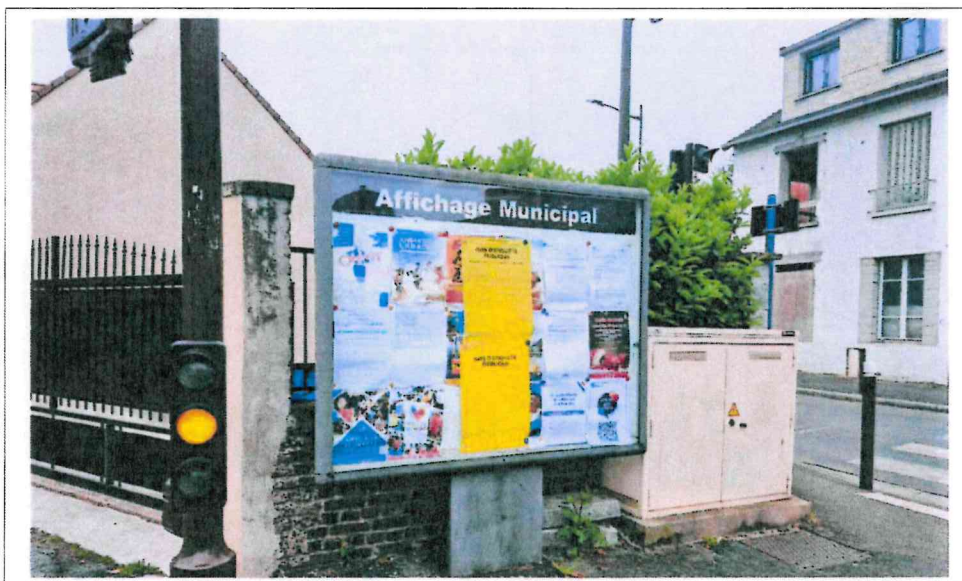
3. Rue des Quinconces – angle avenue de la République



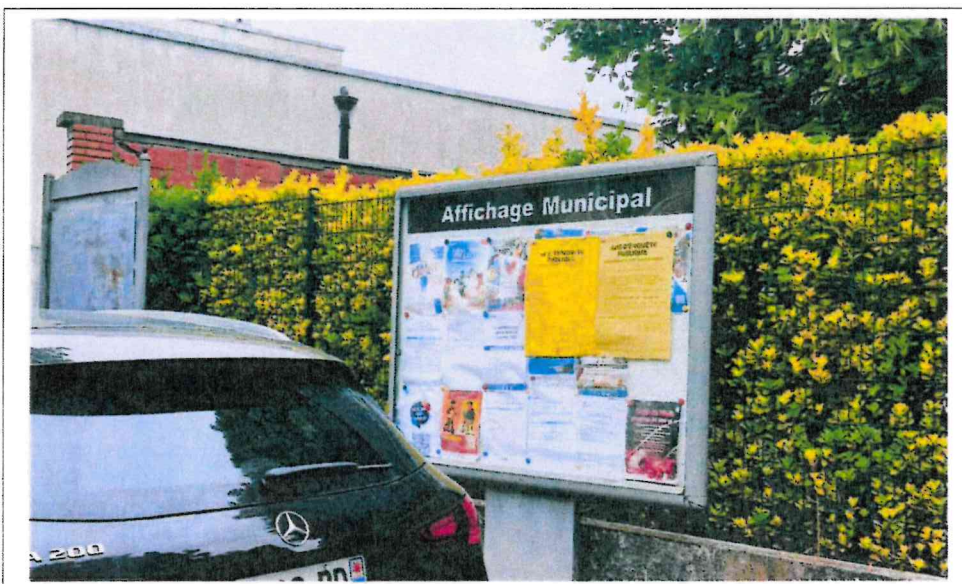
4. Place de la Libération – école Claude Demange



5. Place Gabriel Péri



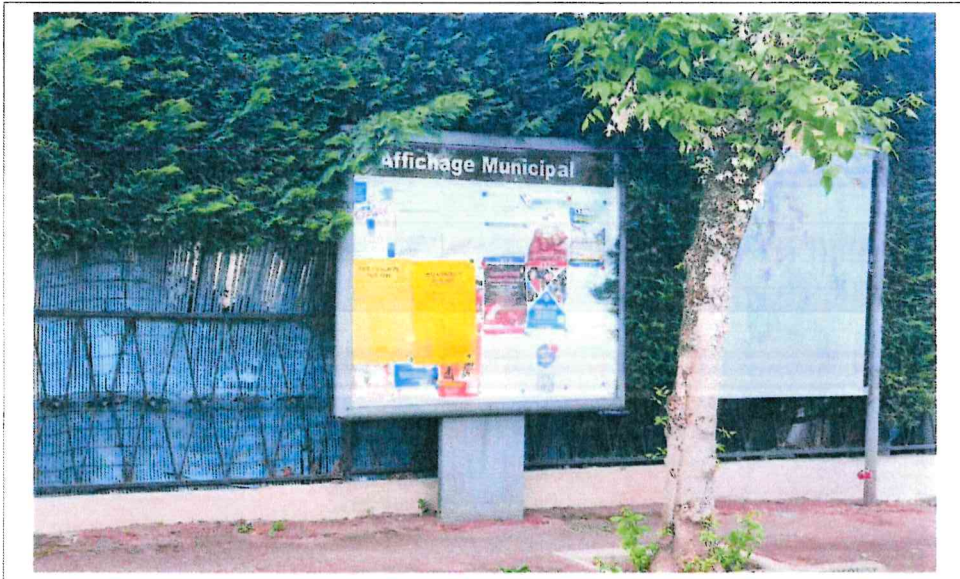
6. Rue Jean Jaurès – proche de La Poste



7. Square Estienne d'Orves – rond-point Léo Lagrange



8. Avenue Henri Barbusse – angle rue Robespierre



9. Avenue du Cottage



10. Avenue Lafontaine – angle Corot



11. Avenue Boieldieu – place Alain Marchand (intersection Boieldieu-Lizart-Balzac)



12. Square Fernand Picot



[Handwritten signature in blue ink]

13. Parking maison de la Jeunesse – avenue Charles Vaillant



14. Rue Stanislas Bance - proche du n°37



15. Place du Général Leclerc – rue Jean Laugère angle place du Général Leclerc



A handwritten signature in blue ink, located in the bottom right corner of the page. The signature is stylized and appears to be written over a faint circular stamp.

COMMUNE D'ARNOUVILLE

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE (95)

PLAN LOCAL D'URBANISME

MODIFICATION N° 3

PUBLICITÉ DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

du 23 avril au 13 mai 2026 inclus



Procédure	Approbation
Elaboration du PLU	16/03/2016
Modification simplifiée n°1	10/10/2017
Révision « allégée n°1 »	12/04/2021
Modification n°2	13/12/2021
Révision « allégée n°2 »°	24/06/2024

AUTRES PUBLICITÉS

CERTIFICAT DE PUBLICATION SUR LE SITE INTERNET DE LA VILLE arnouville95.fr

Je soussigné, Monsieur Tony FIDAN, Adjoint au Maire, certifie que :

Un article a été publié le 23 avril 2026, date d'ouverture de l'enquête publique relative à la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU), permettant au public de prendre connaissance du dossier d'enquête, les pièces du dossier y étant disponibles en téléchargement.

Cet article « *Enquête publique - Modification n°3 du PLU du 23 avril au 13 mai 2026 inclus* » est disponible à partir des rubriques suivantes :

- Page d'accueil, rubrique Actualités
- Accueil > Ma participation > Concertations et enquêtes publiques
- Mon quotidien > Aménagement et cadre de vie > Plan local d'urbanisme
- Accueil > Mon quotidien > Aménagement et cadre de vie > Concertations et enquêtes publiques d'urbanisme

Fait à Arnouville, le 27 avril 2026.

Pour servir et valoir ce que de droit./.



Pour le Maire empêché,
Tony FIDAN
Adjoint au Maire



DACV-D26-01695

CERTIFICAT DE PUBLICATION SUR LE SITE INTERNET DE LA VILLE
arnouville95.fr

Je soussigné, Pascal DOLL, Maire d'Arnouville, certifie que :

L'arrêté du Maire n°028/2026 en date du 25 mars 2026 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique relative à la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été publié sur le site internet de la Ville d'Arnouville le 25 mars 2026 à la rubrique Ma ville > Vie municipale > Actes administratifs.

Cet arrêté est également accessible sur le site internet à partir l'article « *Enquête publique - Modification n°3 du PLU du 23 avril au 13 mai 2026 inclus* » depuis le 25 mars 2026 à la rubrique Mon quotidien > Aménagement et cadre de vie > Plan local d'urbanisme.

Fait à Arnouville, le 30 mars 2026.

Pour servir et valoir ce que de droit./.



Pascal DOLL
Maire



DACV-D26-01155

CERTIFICAT DE PUBLICATION D'UN MESSAGE SUR LES PANNEAUX LUMINEUX DE LA VILLE ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE MODIFICATION N°3 DU PLU

Je soussigné, Pascal DOLL, Maire d'Arnouville, certifie que :

Les panneaux lumineux répartis sur le territoire communal font mention de l'enquête publique, qui se déroulera du 23 avril au 13 mai 2026 inclus, portant sur la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) depuis le 9 avril 2026.

Cette information sera retirée après la clôture de l'enquête publique.



Fait à Arnouville, le 10 avril 2026.

Pour servir et valoir ce que de droit./



Pascal DOLL
Maire

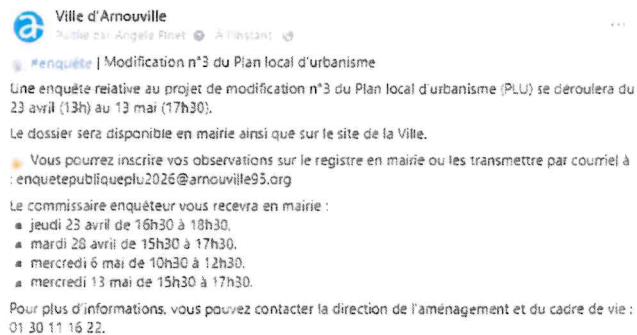


DACV-D26-01435

CERTIFICAT PUBLICATION D'UN POST SUR LE COMPTE FACEBOOK DE LA VILLE ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE MODIFICATION N°3 DU PLU

Je soussigné, Pascal DOLL, Maire d'Arnouville, certifie que :

Un post relatif à l'enquête publique, qui se déroulera du 23 avril au 13 mai 2026 inclus, portant sur la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été publié sur le compte Facebook de la Ville le 9 avril 2026 :



Fait à Arnouville, le 10 avril 2026.

Pour servir et valoir ce que de droit./.



Pascal DOLL
Maire

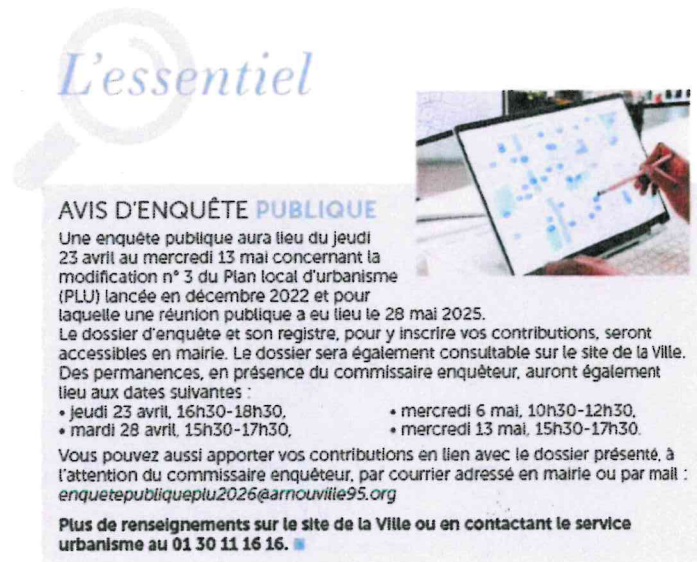


DACV-D26-01434

CERTIFICAT DE PUBLICATION D'UN ARTICLE DANS ARNOUVILLE MAGAZINE
MARS 2026 // n°101
ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE MODIFICATION N°3 DU PLU

Je soussigné, Pascal DOLL, Maire d'Arnouville, certifie qu'un article portant sur l'enquête publique relative à la modification n°3 du PLU est paru dans *Arnouville Magazine* mars 2026 // n°101, distribué fin mars 2026 dans les boîtes aux lettres des arnouillois.

Extrait d'*Arnouville Magazine*
page 5 :



L'essentiel

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Une enquête publique aura lieu du jeudi 23 avril au mercredi 13 mai concernant la modification n° 3 du Plan local d'urbanisme (PLU) lancée en décembre 2022 et pour laquelle une réunion publique a eu lieu le 28 mai 2025.

Le dossier d'enquête et son registre, pour y inscrire vos contributions, seront accessibles en mairie. Le dossier sera également consultable sur le site de la Ville. Des permanences, en présence du commissaire enquêteur, auront également lieu aux dates suivantes :

- jeudi 23 avril, 16h30-18h30,
- mardi 28 avril, 15h30-17h30,
- mercredi 6 mai, 10h30-12h30,
- mercredi 13 mai, 15h30-17h30.

Vous pouvez aussi apporter vos contributions en lien avec le dossier présenté, à l'attention du commissaire enquêteur, par courrier adressé en mairie ou par mail : enquetepubliqueplu2026@arnouville95.org

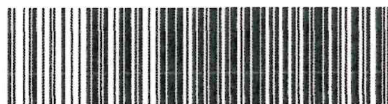
Plus de renseignements sur le site de la Ville ou en contactant le service urbanisme au 01 30 11 16 16. ■

Fait à Arnouville, le 7 avril 2026.

Pour servir et valoir ce que de droit./



Pascal DOLL
Maire



DACV-D26-01286

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, Pascal DOLL, Maire d'Arnouville, certifie que :

L'arrêté du Maire n°028/2026 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique relative à la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été affiché dans un panneau d'affichage prévu à cet effet dans le hall de l'Hôtel de Ville le 26 mars 2026. Cet affichage sera retiré après la clôture de l'enquête.

Fait à Arnouville, le 30 mars 2026.

Pour servir et valoir ce que de droit./.



Pascal DOLL
Maire



DACV-D26-01154